



Cabinet du Secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, le 10 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Clôture des « Etats généraux » du transport routier de marchandises

Les partenaires sociaux du secteur du transport routier de marchandises se sont réunis aujourd'hui au secrétariat d'État chargé des Transports, pour clore les « états généraux » lancés le 19 janvier 2010.

Cette année de dialogue sans précédent entre les représentants des organisations professionnelles et syndicales leur a permis d'établir un constat partagé sur la situation du transport routier et d'identifier les leviers de modernisation durable de la profession prenant en compte l'ensemble de ses dimensions économiques, sociales, environnementales et européennes.

Les trois groupes de travail ont remis la synthèse de leurs travaux portant sur les thématiques de la performance économique du secteur, de l'attractivité des métiers, de la reconnaissance des qualifications et de la formation professionnelle, ainsi que sur la rénovation de la convention collective de la branche.

La mise en œuvre des préconisations et des nombreuses pistes de travail issues de ces « états généraux » constitue désormais la feuille de route pour l'ensemble des participants qui se sont accordés à poursuivre dans la dynamique engagée dans la voie de la modernisation du secteur.

Parmi les préconisations qui ressortent des travaux, certaines relèvent de la responsabilité de l'État, d'autres sont de la compétence exclusive des partenaires sociaux.

Contact presse :

Marion LAMURE

01 40 81 71 66

D'ores et déjà, l'État a décidé d'engager les actions suivantes :

- simplifier les démarches administratives des entreprises ;
- renforcer le contrôle des conditions d'exercice de la profession, en particulier le contrôle de la capacité professionnelle ;
- moderniser les contrats types pour les rendre plus opérationnels pour les transporteurs, notamment sur la question de la répercussion des coûts du carburant ;
- mettre en place un dispositif permettant une juste rémunération des temps d'attente et des prestations annexes ;
- promouvoir une logistique urbaine durable en favorisant le développement du véhicule électrique en ville par l'adaptation de la réglementation ;
- améliorer les conditions de travail des conducteurs par une évolution de la législation sur l'accueil en entreprise ou plate-forme logistique ;
- développer les aires de repos sur les infrastructures autoroutières ;
- aider à la restructuration et à la modernisation du secteur.

L'État présentera le moment venu les dispositions législatives indispensables à la mise en œuvre de ces mesures.

Concernant les autres mesures, les « états généraux » ont permis d'entamer sur des bases solides les négociations sur la modernisation de la convention collective, en particulier sur les questions relatives à l'évolution des carrières, à la sécurisation des parcours professionnels et à la prévention des conséquences de l'inaptitude médicale ou professionnelle.

La poursuite des négociations initiées depuis un an doit concourir à améliorer l'attractivité des métiers du transport routier de marchandises. L'État favorisera, pour sa part, la concrétisation de ces mesures.

En vue de maintenir la dynamique de réforme initiée par ces « états généraux », un comité de suivi sera mis en place.

Les rapports de synthèse sont en ligne sur le site du ministère :

www.developpement-durable.gouv.fr